

PROCÈS-VERBAL de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de mai à 19 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Taulé.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| • M. CEAEC'H GILLES | • Mme BLOIS Béatrice |
| • Mme GOARNISEC'AUX Aude | • M. COLTIC'H Jean-Rémy |
| • M. KERRIEN RONAN | • Mme GOUDE Ancielle |
| • Mme BOZEC Thérèse-Claire | • M. ARGOUARCH Tichel |
| • M. JONCOUR JEAN | • Mme TLEUDEC Dominique |
| • Mme KERGU'DUFF TURVILLE | • M. COCAIGN Christophe |
| • M. LEBEUNIER DENIS | • M. RICHARD Hervé |
| • Mme. CEAEC'H Juliane | • Mme KERGU'DUFF Claudine |
| • M. BONHUMEAU LOIC | • M. COCAIGN GONEL |
| • Mme DANIELC'H Céline | • Mme QUÉAU CORINNE |
| • M. KERSGAVEN François | • M. CEAEC'H Philippe |
| Absent : Mme BOULANGER Régine | |

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Annie HAMON, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Juliane CEAEC'H a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

2. ELECTION DU MAIRE

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

Mme Juliane CEAEC'H
Me Loic BONHUMEAU

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec la mention de la cause de leur annexion.** Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultat du premier tour de scrutin.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote... 0.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ... 27.....
- c. Nombres de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides) ... 5.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0.
- e. Nombre de suffrage exprimés [b-c] ... 22.....
- f. Majorité absolue ... 12.....

Ont obtenu :

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | SUFFRAGES OBTENUS (En Chiffres) | SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres) |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| M. CREACH GILES | 22 | Dix-huit |
| | | |

2.5. Proclamation de l'élection du maire

M. CREACH GILES..... a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS

Sous la présidence de M. CREACH GILES..... élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122 -1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit six adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

3. ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. CREACH Gilles....., élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Election du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote....0.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 18.....
- c. Nombres de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides) ...4.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)...0...
- e. Nombre de suffrage exprimés [b-c] ..18.....
- f. Majorité absolue ..12.....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | SUFFRAGES OBTENUS (En Chiffres) | SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres) |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| <u>Mme GARNISSON Aude</u> | <u>18</u> | <u>Dix-huit</u> |
| | | |

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Mme GARNISSON Aude..... a été proclamé premier adjointe et a été immédiatement installé.

3.2. Election du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote....0.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ...18.....
- c. Nombres de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides) ...4.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)...0...
- e. Nombre de suffrage exprimés [b-c] ..18.....
- f. Majorité absolue ..12.....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | SUFFRAGES OBTENUS (En Chiffres) | SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres) |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| <u>M. LEBLANC Denis</u> | <u>18</u> | <u>Dix-huit</u> |
| | | |

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M. LEBLANC Denis..... a été proclamée deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

3.3. Election du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote....0.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ...22.....
c. Nombres de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides)4.....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).0...
e. Nombre de suffrage exprimés [b-c] ...18.....
f. Majorité absolue ...12.....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | SUFFRAGES OBTENUS (En Chiffres) | SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres) |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| Mme BRZEC Marie-Claire | 18 | Dix-huit |
| | | |
| | | |

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Mme BRZEC Marie-Claire..... a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

3.4. Election du quatrième adjoint

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote....0.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ...22.....
c. Nombres de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides)4.....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).0...
e. Nombre de suffrage exprimés [b-c] ...18.....
f. Majorité absolue ...12.....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | SUFFRAGES OBTENUS (En Chiffres) | SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres) |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| M. KERRIEN Ronan | 18 | Dix-huit |
| | | |
| | | |

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

M. KERRIEN Ronan..... a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé.

3.5. Election du cinquième adjoint

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote...0.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ...22.....

- c. Nombres de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides) 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .. 0 ..
- e. Nombre de suffrage exprimés [b-c] .. 18 ..
- f. Majorité absolue .. 18 ..

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | SUFFRAGES OBTENUS (En Chiffres) | SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres) |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| M. COLTEL Jean-Rémy | 18 | Dix-huit |
| | | |
| | | |

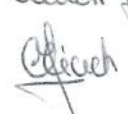
3.3.2. Proclamation de l'élection du cinquième adjoint


M. COLTEL Jean-Rémy a été proclamé cinquième adjoint et a été immédiatement installé.


4. OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

5. CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-cinq mai deux mille vingt à .. 20 .. heures et ... 25 .. minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgés, les assesseurs et le secrétaire.

Cléach Juliane

 Secrétaire et assesseurs

Loïc Barbumeau

 Le plus âgé des assesseurs

CRETAUX J. L.

 LE MAIRE